

PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL DU PAYS RISLE-CHARENTONNE

VENDREDI 18 DECEMBRE 2015 A 16H45

Salle de réunion – Communauté de Communes de Bernay et des Environs

Etaient présents :

- Mesdames Valérie BRANLOT, Françoise CANU, Martine GOETHEYN, Marie-Françoise LARROQUELLE et Nadia NADAUD.
- Messieurs André ANTHIERENS, Francis BEAUMESNIL, Valéry BEURIOT, Hubert CAPPELLE, Pierre CHAUVIN, Manuel CHOLEZ, Jean-Claude DANIEL, Marc DESCAMPS, Pierre ESPALDET, Patrick HAUTECHAUD, Pierre LEGROS, Jean-Pierre LEROUX, Pascal MADELAINE, Olivier PIQUENOT, Jean-Jacques PREVOST, Lionel PREVOST, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Patrick THIBAULT-BELET et Marc VAMPA.

Etait excusé :

- Monsieur Hervé MAUREY.

Etaient absents :

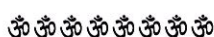
- Madame Marie-Lyne RIVIERE.
- Messieurs Jean-Hugues BONAMY, Jean-Pierre DELAPORTE, Denis GUITTON, Gilbert LARCHER, Michel MILLARD DE MONTRION, Jean-Claude PROVOST et Patrick VERDAVOINE.

Etaient représentés :

- Madame Anne-Marie LECONTE.
- Messieurs Frédéric DELAMARE, Edmond DESHAYES, Jean-Noël MONTIER et Marc MORIERE.

Assistaient à la réunion :

- Mesdames Camille MOREL et Carole PHOLOPPE.



Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, constatant le quorum, invite les participants à débiter la réunion et remercie l'ensemble des membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne pour leur présence.



Vote du Budget Primitif 2016

Après la présentation du Budget Primitif 2016 par Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne, Madame Martine GOETHEYN ne comprend pas les écarts notamment concernant les charges de personnel entre le Budget Primitif 2015 et le Budget réalisé à la fin du mois de décembre 2015.

Monsieur André ANTHIERENS répond que le Budget Primitif 2015 a été voté au début de l'année 2015, et que le service urbanisme a été créé en juillet 2015, il était difficile de chiffrer au plus juste les charges patronales.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN fait remarquer à l'assemblée que le Bureau du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne est en capacité de proposer une cotisation plus resserrée que prévu pour ce qui est des contributions des Communautés de Communes. En effet, lors de l'élaboration du Budget Primitif 2015, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN rappelle qu'il avait été prévu une contribution de 4,30 euros par habitant

pour l'exercice 2015 pour une contribution 2015 finalement votée à 3,40 euros et qu'aujourd'hui la contribution proposée est ajustée à 4,20 euros par habitant pour l'exercice budgétaire 2016.

Madame Martine GOETHYEN demande pourquoi le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne voit ses recettes de fonctionnement diminuer de la part du Département de l'Eure et de la Région Haute-Normandie.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN répond que le Syndicat Mixte ne perçoit pas de contributions financières départementales, régionales et nationales mais uniquement des subventions pour des dépenses très précises (étude piscine par exemple).

Arrivées de Messieurs Marc VAMPA et Lionel PREVOST.

Les membres du Comité Syndical, après discussion et vote à

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

votent le Budget Primitif 2016 du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne par nature et par chapitre et équilibrent le Budget Primitif 2016 du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne de la manière suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement (ordre + réel)	371 659,00 €	371 659,00 €
Investissement (ordre + réel)	45 495,00 €	72 872,00 €
TOTAL	417 154,00 €	444 531,00 €



Vote des contributions budgétaires des Communautés de Communes pour l'exercice 2016

Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne propose ensuite aux membres du Comité Syndical de procéder au vote des contributions budgétaires des Communautés de Communes.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN explique que pour une question de disponibilité des données, le calcul des contributions financières des Communautés de Communes s'appuie sur la population DGF exercice budgétaire n-1, c'est-à-dire en ce qui concerne l'exercice 2016, la population DGF 2015.

Afin d'équilibrer le Budget Primitif 2016 du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne, Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne propose de fixer, pour l'exercice 2016, les contributions budgétaires à :

Communautés de Communes	Nombre d'habitants	Contribution en €/hab	Contribution totale en €
Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil	5 763	4,20€	24 204,60€
Intercom Risle et Charentonne	17 071	4,20€	71 698,20€
Communauté de Communes de Bernay et des Environs	18 209	4,20€	76 477,80€
Intercom du Pays Brionnais	12 677	4,20€	53 243,40€
Communauté de Communes du Canton de Broglie	7 253	4,20€	30 462,60€
Communauté de communes du Canton de Rugles	8 764	4,20€	36 808,80€
Communauté de Communes du Canton de Thiberville	8 102	4,20€	34 028,40€
TOTAL	77 839		326 923,80€

Les membres du Comité Syndical, après discussion et vote à

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

décident de fixer pour l'exercice 2016 les contributions budgétaires des Communautés de Communes au Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne à 4,20 € par habitant.



Adhésion 2016 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne explique que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) de l'Eure, est un organisme doté d'une mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, et que le Pays Risle-Charentonne y adhère depuis 2014.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne propose donc aux membres du Comité Syndical de renouveler en 2016 l'adhésion du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, d'Environnement de l'Eure.

Monsieur Frédéric SCRIBOT demande quelle plus-value le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) de l'Eure apporte au Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur Lionel PREVOST répond que le CAUE de l'Eure a un avis qualifié sur les projets d'urbanisme des collectivités locales et des particuliers, et qu'il est important de le soutenir financièrement.

Monsieur Yves RUEL demande à combien s'élève la cotisation au CAUE de l'Eure.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN répond qu'elle s'élevait à 2 462.34 € en 2015.

Les membres du Comité Syndical, après discussion et vote à

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

décident de renouveler pour 2016 l'adhésion du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, d'Environnement de l'Eure.



Visites guidées 2016 du Pays Risle-Charentonne

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne explique que les visites guidées organisées de juin à septembre 2015 sur l'ensemble du Pays Risle-Charentonne continuent de connaître un réel succès d'où la proposition de poursuivre en 2016.

Une visite guidée a été proposée par territoire intercommunal conduite par des personnels qualifiés c'est-à-dire par des personnes physiques titulaires d'une carte professionnelle de guide-conférencier.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne dit qu'il s'agit donc aujourd'hui de l'autoriser à reconduire en 2016 ces visites-guidées et à recruter ponctuellement des guides conférenciers pour assurer les visites guidées liées à ces animations.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN donne la parole à Madame Valérie BRANLOT lui demandant de dresser le bilan de ces visites guidées.

Madame Valérie BRANLOT explique que le bilan des visites guidées 2015 est encore une fois très positif et qu'elles intéressent même les communes qui sont concernées.

Départ de Monsieur Pierre CHAUVIN.

Monsieur Yves RUEL demande quels sont les chiffres de participation à ces visites guidées.

Madame Camille MOREL répond que les visites guidées 2015 ont attiré 181 visiteurs dont 90 personnes différentes ce qui met en exergue la grande diversité du public.

Madame Camille MOREL précise que chaque visite guidée a une jauge de 25 personnes pour le confort d'écoute et d'encadrement de la visite.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN précise qu'une communication est faite via la presse, les réseaux sociaux, les offices de tourisme.

Madame Valérie BRANLOT ajoute qu'un partenariat existe avec la Ville de Bernay dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire qui permet d'augmenter la communication.

Les membres du Comité Syndical, après discussion et vote à

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

décident de reconduire en 2016 l'opération « visites-guidées » en Pays Risle-Charentonne, d'autoriser le Président à recruter au cours de l'année 2016, ponctuellement et selon les besoins, des guides conférenciers afin d'assurer les visites guidées organisées en 2016 sur le territoire du Pays Risle-Charentonne, et de rémunérer les différents guides-conférenciers qui seront recrutés à l'occasion de cette manifestation, sur la base brute suivante : pour les préparations des visites, réunions de travail, formations, etc..., le salaire brut horaire s'élèvera à 12.50 €, pour les visites guidées effectuées un dimanche ou un jour férié à 32 € et pour les visites guidées effectuées en semaine (du lundi au samedi) à 21.25 €.

Parallèlement, un forfait de 25 heures rémunérées pour la préparation de chaque nouvelle visite sera appliqué et de 5 heures rémunérées pour la préparation d'une visite déjà créée.

Il est également décidé de fixer le remboursement des frais de déplacement des guides-conférenciers sur la base des indemnités légales des agents de la fonction publique territoriale



Renouvellement de l'adhésion au service de Médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN rappelle que les collectivités locales ont l'obligation d'adhérer à un service de médecine préventive pour assurer entre autre le suivi médical des agents.

Or, le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne adhère à un service de médecine préventive via le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure.

Il s'agit aujourd'hui de procéder au renouvellement de la convention que lie le Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure.

Monsieur Yves RUEL demande quel est le coût de la visite médicale.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN répond qu'une visite médicale est facturée 65 euros.

Les membres du Comité Syndical, après discussion et vote à

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

décident d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention avec le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure pour l'adhésion au service de médecine préventive.



Questions diverses

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne explique que le Pays Risle-Charentonne a transmis récemment par mail à toutes les collectivités du Pays et acteurs locaux trois appels à projets pour des financements européens.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN présente ces trois appels à projet :

- Appel à projet 2015 « Pour développer l'offre de services de proximité au bénéfice de la population rurale en Haute-Normandie »

Date limite de candidature : 1er février 2016 - 12h00

En sa qualité d'autorité de gestion du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020, la Région Haute-Normandie a décidé de mettre en place une procédure d'appel à projets afin de sélectionner des projets pouvant être soutenus au titre de la sous-mesure 7.4 « Pour développer l'offre de services de proximité au bénéfice de la population rurale en Haute-Normandie ».

Cette sous-mesure vise à améliorer la qualité de vie des populations habitant les espaces ruraux et à développer et à améliorer l'attractivité résidentielle et socio-économique de leur territoire. Il s'agira particulièrement de soutenir les investissements destinés à la mise en place, à l'amélioration ou au développement des services de base au niveau local pour la population rurale, y compris les activités culturelles, ainsi qu'au financement des infrastructures qui y sont liées.

Pour cette mesure, les dimensions d'innovation et de mutualisation (à une échelle au moins intercommunale) seront recherchées. Les actions programmées doivent apporter une valeur ajoutée en termes :

- d'augmentation de l'offre de services de proximité en milieu rural,
- de maintien, de développement ou de création de structures permettant la mutualisation et le regroupement de services de proximité en milieu rural.

- Appel à projet 2015 « Pour un tourisme rural et durable en Haute-Normandie »

Date limite de candidature : 1er février 2016 - 12h00

En sa qualité d'autorité de gestion du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020, la Région Haute-Normandie a décidé de mettre en place une procédure d'appel à projets afin de sélectionner des projets pouvant être soutenus au titre de la sous-mesure 7.5 « Pour un tourisme rural et durable en Haute-Normandie ».

Cette sous-mesure vise à maintenir et développer les activités économiques et l'emploi dans les zones rurales dans une logique de diversification économique. Le développement de l'attractivité touristique des zones rurales permettra en effet de maintenir et de développer un tissu économique dans ces espaces et de favoriser la création d'emploi et la croissance.

En particulier, afin de pallier le déficit d'initiatives et d'investissements de la part du secteur privé, l'opération a pour objectif de dynamiser le tourisme rural en améliorant, qualitativement et quantitativement :

- les offres touristiques (lieux d'accueil, produits locaux...);
- la signalétique (en particulier en langues étrangères);
- le développement de services touristiques en zones rurales, tout particulièrement dans le cadre de stratégies globales intégrées.

- Appel à projet - « Accroître la protection et la restauration des milieux naturels »

Date limite de dépôt des candidatures : 29 février 2016

La Région Haute-Normandie, en sa qualité d'Autorité de Gestion du Programme Opérationnel FEDER/FSE pour la période 2014-2020, lance un Appel à projets pour mettre en œuvre l'Objectif Spécifique 3.2 « Accroître la protection et la restauration des milieux naturels » de son axe 3 dédié à la valorisation du patrimoine culturel et à la préservation du patrimoine naturel haut-normand.

L'Objectif Spécifique 3.2 du POR, recouvre trois mesures. Seules les deux premières mesures sont couvertes par le champ de l'appel à projet :

- investir dans la maîtrise du foncier en favorisant une gestion adaptée ;
- restaurer les continuités écologiques terrestres et aquatiques.

L'ensemble des points figurant à l'ordre du jour ayant été abordé et l'assemblée n'ayant pas de questions à poser, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN remercie tous les participants et lève la séance à 17h17.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over the printed name.